Envoyé en préfecture le 12/04/2024 Recu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID: 021-200072825-20240404-DL4AVRIL240219-DE

République Française Département de la Côte d'Or



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 04 avril 2024

Date de la Convocation : 22 mars 2024 Date de mise en ligne sur le site internet: 25 avril 2024

Nombre de membres et Votes	
En exercice :	50
<u>Présents</u> :	44
Absents : dont suppléés : dont pouvoirs :	6 1 1
<u>Votants</u> :	46
- <u>Pour</u> :	46
- Abstention :	/
- <u>Contre</u> :	/

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril à vingt heures, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, à Fontaine-Française, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR.

Étaient présents: Georges APERT - Marc BOEGLIN - Laurent BOISSEROLLES - François BOLOT - Alain BOVE - Christophe CADET -Roland CHAPUIS - Christian CHARLOT - Marie-Françoise COLLINET -Roland de BRETTEVILLE - Gérard DEGUY - Martine DESCHAMPS -Emmanuel DONICHAK - Nathalie GAVOILLE - Bernard GRIBELIN -Denis JACQUOT - Véronique JEANDET - André JOURDHEUIL - Isabelle LAJOUX - Hervé Le Gouz de SAINT SEINE - Henri LECHENET - Didier LENOIR - Jean-Claude MARCAIRE - Marcel MARCEAU - Michel MAROTEL - Dominique MATIRON - Virginie MEUNIER - Patrick MOREAU - Cécile MOUREAUX - Bernard PETIT - Didier PETITJEAN -Gérard PONSOT - Brigitte PORCHEROT - Séverine PRUDHOMME -Isabelle QUIROT - David RICHARD - Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT - Christian ROY - Nicolas TASSIN - Pascal THERON - Elise THEUREL - Laurent THOMAS - Nicolas URBANO

Étaient excusés: Bruno BETHENOD - Anne CATRIN - Charlène COLLET -Franck GAILLARD

Étaient absents: Cyril BELLANT - Jean-François MICHON

Ont donné pouvoir : Anne CATRIN pouvoir à Nicolas TASSIN

Suppléants présents: Gilles MARCEL Secrétaire de séance: Nicolas URBANO

Objet de la Délibération n°2024-02-19: Approbation du budget primitif 2024 - Budget annexe ZAE En Vacherotte à Arceau

Considérant l'avis rendu par la Commission aux finances le mercredi 20 mars 2024.

Le Président présente à l'assemblée les propositions budgétaires pour l'exercice 2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée :

ADOPTE le budget annexe « ZAE En Vacherotte - Arceau » 2024, partie fonctionnement, avec les propositions suivantes:

0€ Dépenses : 0€ Recettes:

> 8, place Général Viard – 21310 MIREBEAU SUR BEZE Téléphone: 03.80.36.53.51 www.mfcc.fr

2024 P.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024 Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID: 021-200072825-20240404-DL4AVRIL240219-DE

ADOPTE le budget annexe « ZAE En Vacherotte - Arceau » 2024, partie investissement, avec les propositions suivantes :

Dépenses :

0€

• Recettes:

100€

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Pour expédition conforme au contrôle de légalité

A Mirebeau-sur-Bèze, le 10 avril 2024



Pièces jointes: Budget primitif (budget annexe ZAE En Vacherotte à Arceau) 2024

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.